

COMMUNE DE**SIVRY-RANCE**

Conformément à l'art. L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pour la première fois à la **SEANCE du CONSEIL** qui aura lieu le **Judi 25 juin 2020 à 20h00**, en la salle du Centre Culturel de Sivry, Chemin des Amours n° 2.

CONVOCACTION du CONSEIL COMMUNAL

Art. L1122-13 §1^{er} – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par **courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

La convocation ainsi que les pièces relatives aux points inscrits à l'ordre du jour peuvent être transmises par écrit et à domicile si le mandataire en a fait la demande par écrit ou si la transmission par courrier électronique est techniquement impossible.

Art. L1122-15 – Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art. L1122-17 – Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu;

en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art. L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du conseil.

Art. L1122-26 §1^{er} – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art. L1122-27 – Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art. L1122-28 – En cas de nomination ou de présentation de candidats. Si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

ORDRE DU JOUR

1. **-2.075.1.077.7 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
2. **2.072.21 DÉCISIONS DE L'AUTORITÉ DE TUTELLE: PRISE DE CONNAISSANCE**
3. **-1.842.073.521.8 CPAS: COMPTE 2019 - APPROBATION**
4. **-1.842.073.521.1 CPAS: MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 DE 2020 - APPROBATION**
5. **1.073.528- COMPTES ANNUELS 2019 DE LA COMMUNE DE SIVRY-RANCE: ARRÊT**
6. **COVID-19: SYNTHÈSE DES MESURES FINANCIÈRES: INFORMATION**
7. **-2.073.521.1 MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 DE L'EXERCICE 2020: ARRÊT**
8. **COVID-19: SUBVENTIONS COMMUNALES 2020 - OCTROI: APPROBATION**
9. **2.08 TAXES COMMUNALES: ALLÈGÈMENT FISCAL SUITE AU COVID-19**
10. **1.857.073.521.8 FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE DAME MARIE-MÉDIATRICE À SIVRY: COMPTE 2019**
11. **CHARTRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES COMMUNES WALLONNES: SIGNATURE**
12. **1.852- CONVENTION D'EMPHYTÉOSE ENTRE L'ACADÉMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA BOTTE DU HAINAUT ET LA COMMUNE DE SIVRY-RANCE: APPROBATION**
13. **-2.073.511.2- ALIÉNATION 2019-01: ANGLE RUES DE BIÉVAUX ET DU TOUQUET- LOT 3: ACCORD DE PRINCIPE**
14. **-2.073.511.2- ALIÉNATION 2019-01: ANGLE RUES DE BIÉVAUX ET DU TOUQUET- LOT 1: ACCORD DE PRINCIPE**
15. **-2.073.511.2- ALIÉNATION 2020-04: VENTE D'UN TERRAIN À SAUTIN-RUE DU BOUT DE SAUTIN: ACCORD DE PRINCIPE ET ARRÊT DU DOCUMENT DE VENTE**
16. **-1.777 - REGLEMENT SUR LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS DANS LES BOIS COMMUNAUX.**
17. **1.777 PROGRAMME D'ACTIONS SUR LES RIVIÈRES PAR UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET SECTORISÉE (P.A.R.I.S.) - APPROBATION DES ENJEUX, OBJECTIFS ET PROJETS/MESURES DANS LE CADRE DE LA GESTION COMMUNALE DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 3E CATÉGORIE**
18. **1.777 PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) - APPROBATION DES PROJETS/MESURES DANS LE CADRE DE LA GESTION COMMUNALE DES INONDATIONS PAR DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU ET/OU PAR RUISSELLEMENT**
19. **1.855.3 HALL OMNISPORTS DE RANCE: DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR L'ÉTUDE DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE, DU REVÊTEMENT DE SOL ET D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION**
20. **INTERCOMMUNALE « RESEAU D'ENERGIES DE WAVRE » : DÉMISSION ET DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
21. **-1.824.112 RESEAU D'ENERGIES DE WAVRE (REW) - CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/06/2020: APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR**
22. **1.82 INTERSUD: CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16/09/2020 - APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

23. 2.073.532.1- IMIO: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 03/09/2020: APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

24. 1.844 - RAPPORT FINANCIER PLAN DE COHÉSION SOCIALE 2019: RATIFICATION

HUIS CLOS :

25. -1.851.11.08 - PERSONNEL ENSEIGNANT - RATIFICATION DE DÉSIGNATION

26. -2.081.71 PERSONNEL COMMUNAL : ENGAGEMENT: INFORMATION

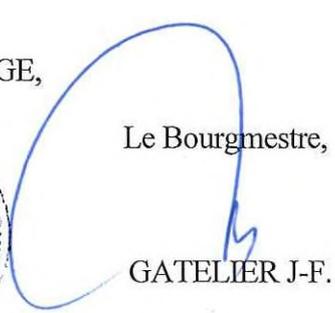
PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale ff,


VINCENT J.



Le Bourgmestre,


GATELIER J-F.